



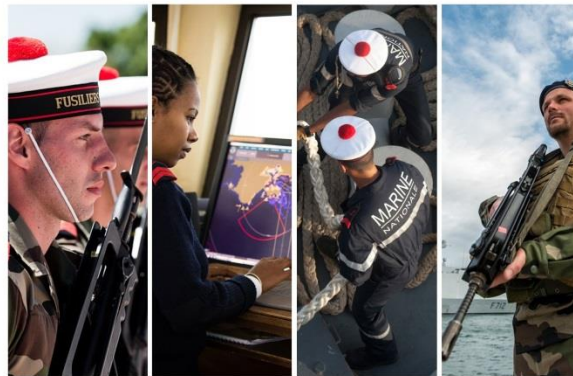
## LA RESERVE DANS LA MARINE NATIONALE



La réserve opérationnelle de la marine est intégrée à la garde nationale au même titre que celles des autres armées. Dans ce cadre, la réserve contribue à la protection des installations et des unités de la marine, à la surveillance du littoral et au contrôle naval du trafic commercial.

Être réserviste dans la marine, c'est acquérir l'expérience d'un militaire en même temps que celle d'un marin.

Le réserviste commence par acquérir une formation élémentaire de marin : connaissances maritimes et militaires (matelotage, maniement des armes, gestes élémentaires du secourisme, etc.). Puis il est directement employé dans une unité et il participe activement aux missions de protection du territoire national : défense maritime du territoire (protection des eaux territoriales) et protection des navires de guerre, des bases navales et de l'aéronautique navale.



**« Homme libre, toujours tu chériras la mer ! ».**

**Charles Baudelaire**